

PERMANENCES GRATUITES D'AVOCATS A COSTAROS

La Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles accueillera dans ses locaux, Place de l'Eglise à Costaros, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Haute Loire.

Pour l'année 2021, 4 permanences seront organisées, dont la première aura lieu le

Mercredi 3 mars 2021 de 14 H 00 à 16 H 00

Compte tenu du contexte sanitaire, **les avocats souhaitent pour l'instant privilégier les rendez-vous téléphoniques.** Aussi, si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec le secrétariat de la Communauté de Communes au 04 71 57 88 00.

L'accès à ces permanences est prioritairement accordé aux personnes résidant sur la Communauté de Communes.

La création de ces permanences juridiques a pour but et vocation spécifique d'assurer une aide à l'accès au droit pour tous, de manière gratuite et confidentielles en cas de :

- litige avec votre employeur, votre bailleur, votre locataire, un commerçant
- question en matière de droit de la famille, droit fiscal ...
- besoin de connaître la démarche à suivre, les choix dont vous disposez pour faire valoir vos droits

